

TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

2023/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°16

OBJET : FINANCES/SERVICE COMMUNAL D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°16

OBJET : FINANCES/SERVICE COMMUNAL D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2121-13, L.1111-2,

VU le règlement sanitaire départemental – arrêté préfectoral du 29 août 1979,

VU le budget municipal,

CONSIDÉRANT le projet de convention tripartite entre la Ville, l'entreprise spécialisée et le particulier annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la menace que fait peser sur la population la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT que le risque de réduction de pollinisation inhérent à la destruction des abeilles par cet insecte prédateur

CONSIDÉRANT que les déclarations d'administrés auprès du service communal d'hygiène et de santé, relatives à l'existence de nids de frelons asiatiques sur leur domaine privé,

APRÈS l'avis de la Commission « Service à la Population » du 7 septembre 2023 et de la Commission « Ressources et Développement » en date du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1 : DÉCIDE de favoriser la destruction des nids actifs de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en accordant une aide à la destruction de nids actifs consistant :

- D'une part, à mandater une entreprise spécialisée qui, après avoir identifier le nid et attesté qu'il s'agit de frelons asiatiques, procédera à la destruction des nids ;
- Et d'autre part, à prendre en charge 50% du coût de l'intervention, 50% restant à la charge du particulier chez lequel le nid est implanté. Il sera procédé au recouvrement de cette somme par l'émission de deux factures par l'entreprise spécialisée conformément à la convention tripartite.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à effectuer toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la poursuite de cette opération et notamment à signer les conventions tripartites.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances/Service Communal d'Hygiène et de Santé

Question n°16 du CM en date du 22/06/2023 – P2/2

Article 3 : DIT que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire de la Ville du Budget.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRECISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France



À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Caractère Exécutoire
Le 22/06/2023



Etienne Le Bichec

Acte à classer**DEL28092023Q16**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T14-24-32.00 (MI248060766)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q16-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

FINANCES/SERVICE COMMUNAL D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
 8.8. Environnement
 8.8.5. divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [16 - FIN-SCHS - frelons
asiatiques.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[16 SCHS - PJ Convention tripartite.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 14:24

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 10/10/23 à 14:24

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 14:29

